



LAMBALLE
TERRE & MER
Communauté d'agglomération

CHAMPIONNAT DE BRETAGNE



CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL

U15 à ELITE
HOMMES /
FEMMES

12 OCTOBRE 2025
À PARTIR DE 10H

Collectivité partenaire



Partenaires majeurs



Partenaires institutionnels



Partenaires médias



Le sommaire

L'ORGANISATION

- 4 Le comité d'organisation
 - 4 Les différents intervenants
-

LE COLLEGE DES COMMISSAIRES

- 4 Le collèges des commissaires
-

LA SIGNALISATION ET LA PERMANENCE DE DEPART

- 5 La signalisation et la permanence de départ
-

LA SECURITE ET L'ORGANISATION MEDICALE

- 7 La sécurité et l'organisation médicale
-

L'EPREUVE - U15 et U17 Hommes & Femmes

- 9 Le parcours et le profil
-

L'EPREUVE – Access / Open / Senior Hommes & Femmes

- 10 Le parcours et le profil
-

LE REGLEMENT PARTICULIER

- 12 Le règlement particulier
-

Les officiels

L'ORGANISATION

LE COMITE D'ORGANISATION

Directeur de course: GAIGNE Dominique 06 88 21 14 87

Responsable des opérations de départ : DUMENIL Christian 07 80 24 83 20

Responsable du site d'arrivée : GAUTHIER Jean Paul 06 76 67 34 69

Responsable des véhicules de l'organisation :

Responsable des signaleurs: BOUXIERE Stéphane 06 32 70 71 97

Responsable sécurité : Mélanie FRELAUT 06 86 28 40 98

LES DIFFERENTS INTERVENANTS

Véhicule d'ouverture: NOREE Thierry

Motos sécurité : AMS 22- Patrick LE MAUFF

Podiums et liaisons radios : BCS

Speakers : Philippe LEMAIRE et Cyrille PIETOT

Photographe : Jean-Paul Gauthier

LE COLLEGE DES ARBITRES

Président de Jury :

Juge à l'arrivée :

Arbitre Titulaire n°1 :

Arbitre Titulaire n°2 :

Chronométrateur n°1 :

Chronométrateur n°2 :

La signalisation et la permanence de départ

LA SIGNALISATION

L'ensemble du parcours sera fléché avec des flèches Crédit Mutuel



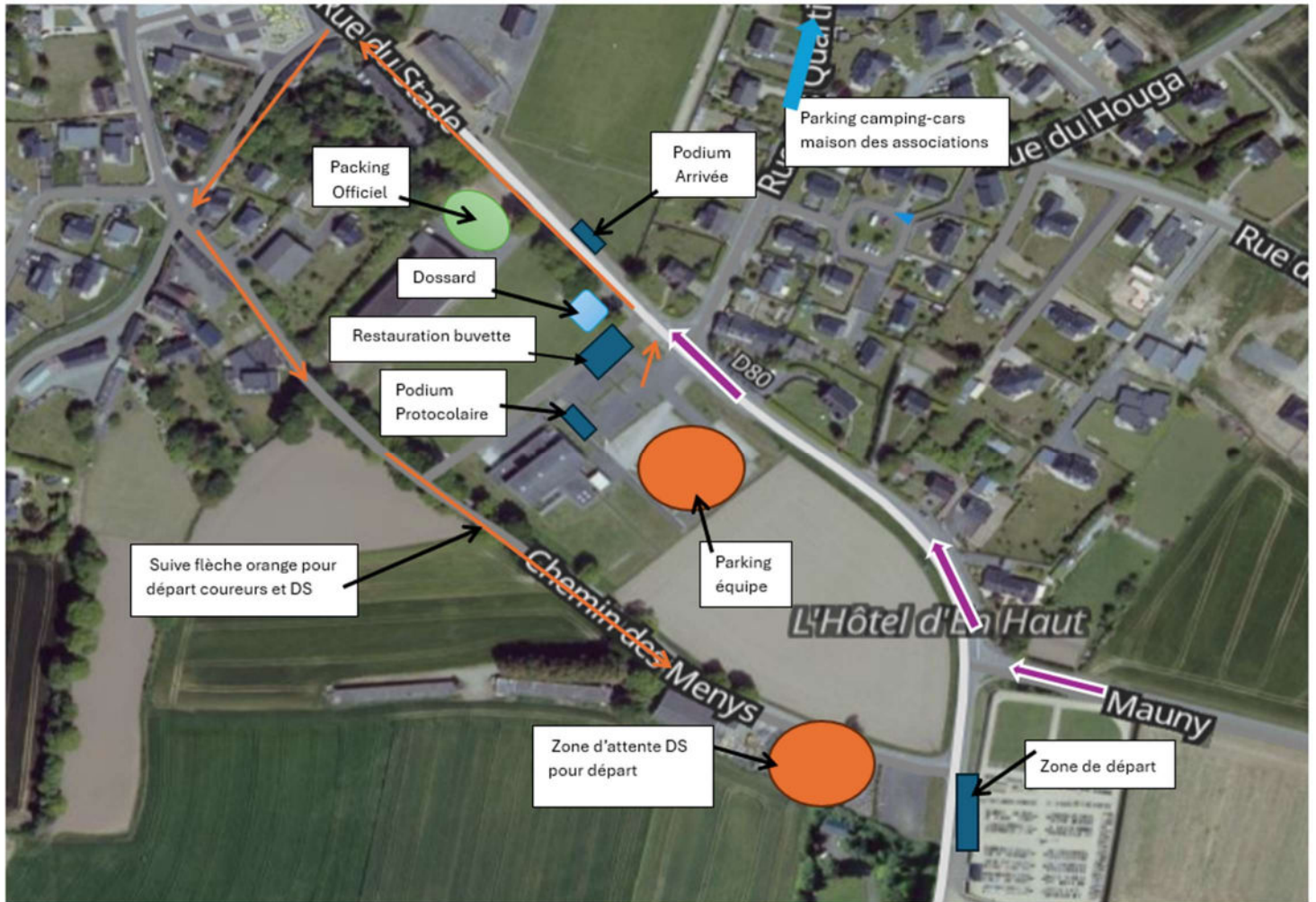
LA PERMANENCE DE DEPART

DIMANCHE 12 OCTOBRE - SALLE OMNISPORTS - POMMERET

08h00 - 16h00	Ouverture de la permanence
09h00 - 09h10	Réunion des chauffeurs officiels
09h10 - 09h20	Réunion des motards
10h00	Premier départ du Championnat de Bretagne de CLM individuel 2025



Plan du site et d'arrivée



La sécurité et l'organisation médicale

LA SECURITE

L'ensemble des motards de sécurité font partis de l'association AMS 22 et licenciés FFC. A ce titre, ils assurent le bon déroulement de l'épreuve. Au niveau de l'ensemble des intersections, de nombreux bénévoles du comité d'animation local assurent également le passage des coureurs en toute sécurité.



Cependant, il n'existe pas de droit exclusif d'usage de la chaussée sur cette épreuve. Nous vous demandons d'être le plus vigilant et responsable possible.

L'ensemble des concurrents seront précédés par une moto sécurité.

L'ASSISTANCE MEDICALE

L'assistance médicale sur la course sera composée d'un véhicule avec 1 pompier et 2 secouristes. Le véhicule sera positionné au niveau du départ et 1 secouriste supplémentaire sera positionné à l'arrivée. Ils interviendront, si besoin, sur le circuit et ce, sur requête du président de jury.

En cas de nécessité d'évacuation, les règles de la Fédération Française de Cyclisme, et gérées par le Président de jury s'appliquent sur l'épreuve. L'épreuve peut donc être neutralisée dans le but de laisser le temps aux différents organes médicaux de reprendre leur place afin d'assurer le bon déroulement des épreuves.

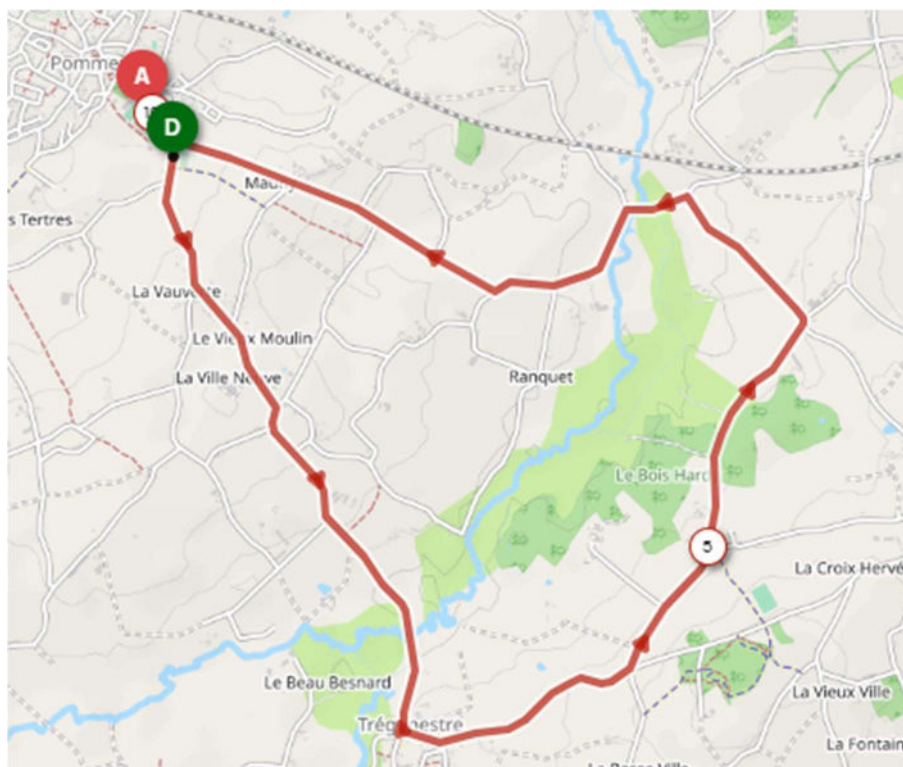
LISTE DES Hôpitaux

SAINT BRIEUC CHU	10 Rue Marcel Proust, 22000 Saint-Brieuc	Téléphone : 02 96 01 71 23
PLERIN HOPITAL PRIVE	10 Rue François Jacob, 22120 Plérin	Téléphone : 02 57 24 02 00



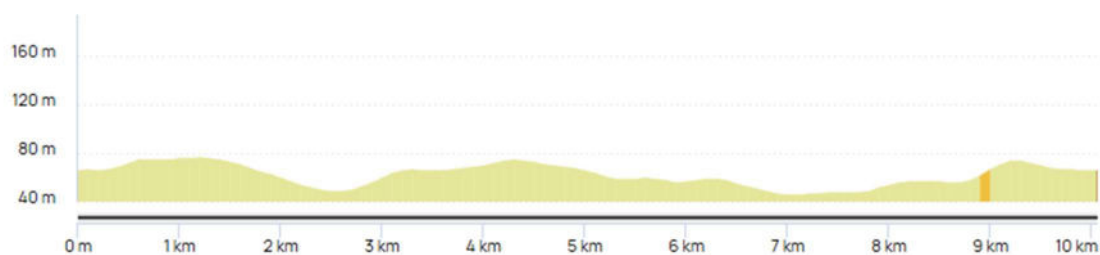
L'épreuve – U15 et U17 Hommes & Femmes

LE PARCOURS



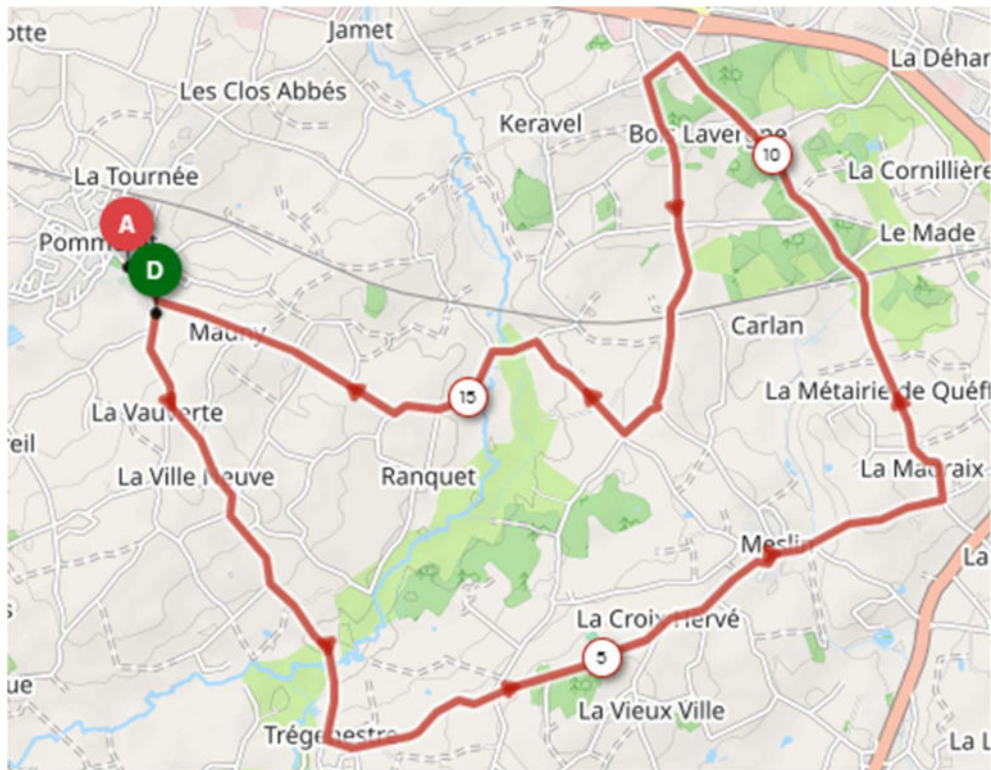
1 Tour de 10.09 kilomètres

LE PROFIL



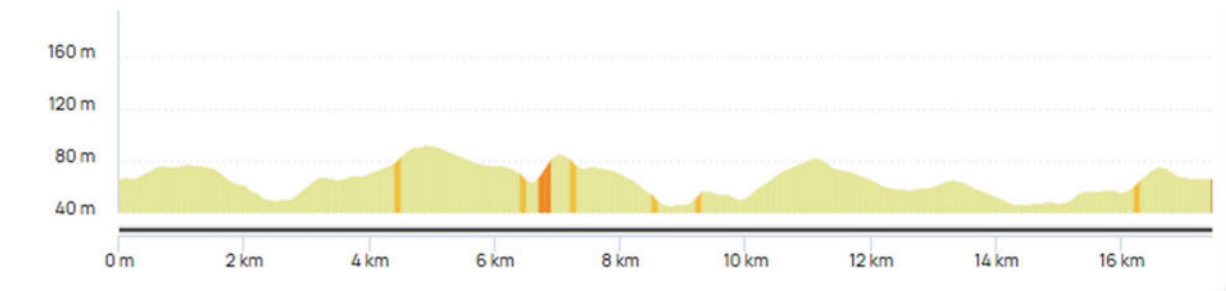
L'épreuve – Access / Open / Senior Hommes & Femmes

LE PARCOURS



1 Tour de 17.45 kilomètres

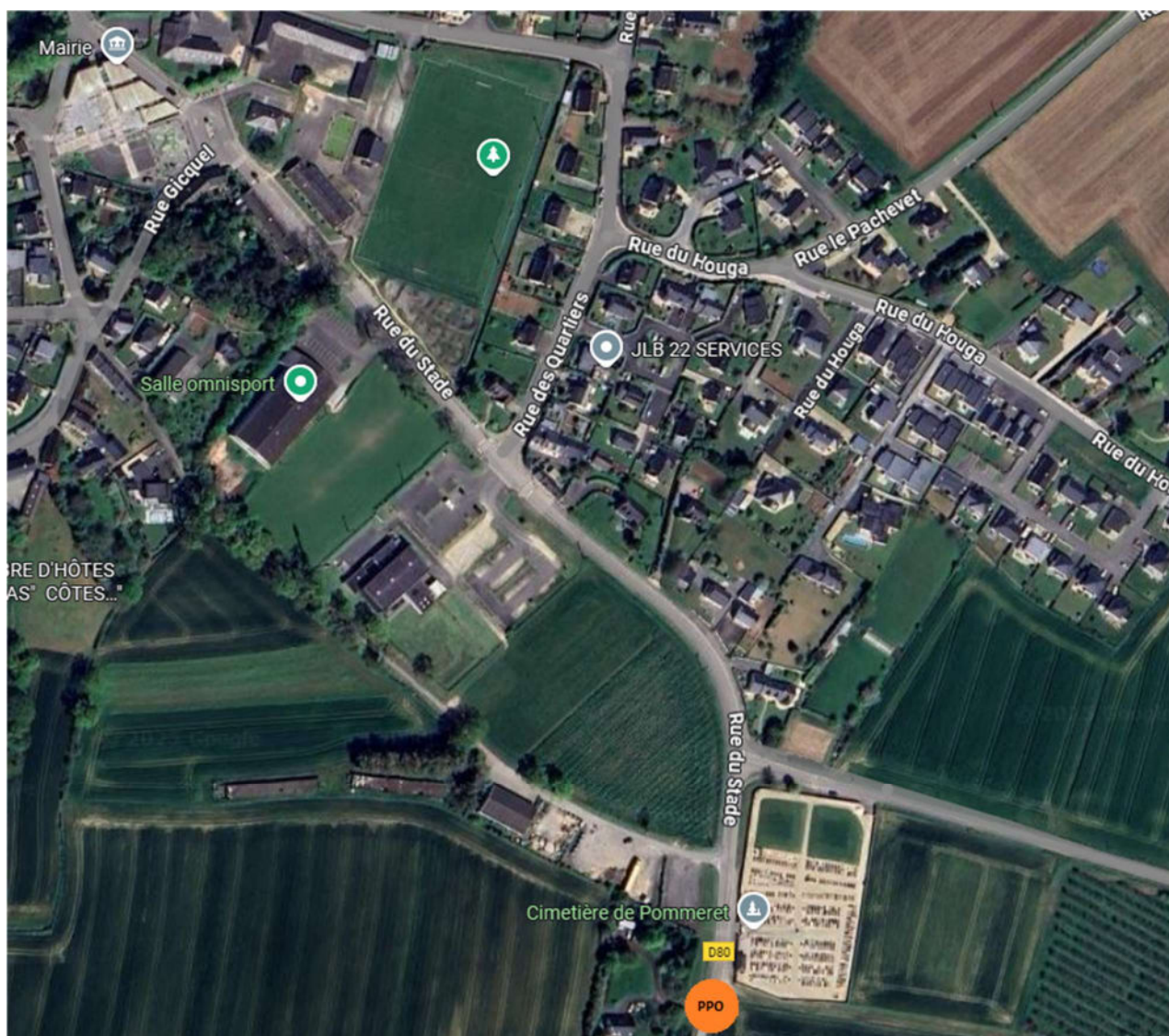
LE PROFIL



Les accès

LE PPO

L'accès aux différents parkings ne sera possible qu'en empruntant le PPO, situé sur la RD 60 (près du cimetière)



LE PARKING

Les parkings équipés sont prévus par l'organisation et doivent être respectés. Toute équipe n'étant pas stationnée sur l'un des parkings coureurs ne pourra pas arriver au départ pour suivre son coureur.

L'ensemble des parkings disponibles se situent sur la carte en page 6

Le règlement particulier

ARTICLE I - ORGANISATION

Le Championnat de Bretagne de CLM individuel est organisé par la Ronde Maouez Organisation et contrôlé par le Cyclisme Langueux Trégueux. L'épreuve se déroule le dimanche 12 octobre 2025 selon les règlements de la Fédération Française de cyclisme (FFC) et selon le cahier des charges du Comité de Bretagne de Cyclisme.

ARTICLE 2 - TYPE D'EPREUVE

Le Championnat de Bretagne de CLM individuel est réservé aux coureurs hommes et femmes possédant une licence U15, U17, Access, Open, Elite. Tous les participants doivent être licenciés en Bretagne.

ARTICLE 3 - PARTICIPATION ET ENGAGEMENT

La participation à cette épreuve est réglementée par le Comité de Bretagne. Les engagements se font via la plateforme d'engagement de la FFC. **Aucun engagement ne sera accepté sur place.** L'ordre de départ sera défini par le Comité de Bretagne et sera disponible le 8 octobre sur les réseaux cités dans l'article 13.

ARTICLE 4 - PERMANENCE

La permanence de départ se situera à la Salle Omnisports, rue du Stade. L'ensemble des informations concernant la permanence sont Regroupées en page 4. A l'issue, les dossards seront à rendre.

ARTICLE 5 - CLASSEMENTS

Le classement général est établi au temps individuel. Un classement par catégorie et par sexe sera établi. Les titres suivants seront attribués :
- Hommes : U15, U17, Access, Open, Elite
- Femmes: U15, U17, Access, Open, Elite

ARTICLE 6 – REUNION DES DS

Pas de réunion des DS sur cette épreuve. Il est cependant à noter que seuls les titulaires d'une licence FFC pourront suivre les coureurs.

ARTICLE 7 – CONTROLE DES VELOS

Les concurrents devront se présenter 15 minutes avant leur heure de départ pour le contrôle des braquets et/ou des vélos.

ARTICLE 8 – RECONNAISSANCE CIRCUIT

Pour des raisons de sécurité, pas de reconnaissances de circuit pendant les épreuves

ARTICLE9 - PROTOCOLES &. PRIX

A l'issue des épreuves, les trois premiers concurrents de chaque catégorie seront appelés lors de la cérémonie protocolaire, au podium d'arrivée. Les maillots distinctifs seront ainsi distribués aux lauréats par les officiels du Comité de Bretagne et/ou les élus locaux. Pas de prix sur cette épreuve.

ARTICLE 10- RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Il est rappelé qu'il est strictement interdit de se débarrasser des différents déchets. Tout manquement à cette règle sera évidemment sanctionné.

ARTICLE 11- ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Pas d'assistance technique neutre sur cette épreuve.

ARTICLE12 - CONTROLE ANTIDOPAGE

La réglementation antidopage de la FFC s'applique à la présente épreuve. Si nécessaire, les différents contrôles seront effectués à la salle Omnisports, rue du stade.

ARTICLE13 - COMMUNICATION

Les sites et réseaux sociaux officiels concernant la communication de l'épreuve sont les sites www.velopresscollection.fr et www.cyclisme.bzh

ARTICLE14 - PENALITES

Le barème des pénalités de la Fédération Française de Cyclisme est le seul applicable.

ARTICLE15 - HORAIRES DE DEPART

Sous réserve des heures fournies par le Comité de Bretagne de Cyclisme, les horaires de départ prévues seront communiqués via les site de communication.

ARTICLE16 – VEHICULE SUIVEUR

Le véhicule suiveur doit se tenir à 25 mètres minimum derrière le coureur et doit être porteur d'une licence FFC

ARTICLE17 – LIAISONS RADIOS

L'utilisation des oreillettes est autorisée dans les toutes les catégories, sans que ne soit remise en cause l'utilisation des mégaphones. L'ensemble des informations courses seront émises sur radio tour à la fréquence 157.550 MHz. L'organisation ne fournira pas de radio.